

Sainte-Thérèse, le 13 décembre 2018

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 13 500,  
chemin Saint-Simon à Mirabel.  
V/réf. : 29206

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 30 novembre dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 13 janvier 2009, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués  
en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des  
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ,  
chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant  
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (5)

Sainte-Thérèse, le 13 janvier 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

---

Alliance Designer Products inc.  
225, boul. Bellerose Ouest  
Laval (Québec) H7L 6A1

N/Réf. : 7610-15-01-02415 10  
400534753

Objet : Exploitation d'une usine d'ensachage de matériaux en vrac

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 octobre 2008, reçue le 23 octobre 2008 et complétée le 11 décembre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine d'ensachage de matériaux en vrac sur le lot 3 748 887, cadastre du Québec, ville de Mirabel, MRC Mirabel.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 21 octobre 2008 et signé par Franco Turino, vice-président, Alliance Designer Products inc., 12 pages et 5 annexes ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 novembre 2008 et signée par I  
**art. 23-24 et 53-54** 1 page et 1 annexe ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02415 10  
400534753

Le 13 janvier 2009

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 décembre 2008 et signée par  
**art. 23-24 et 53-54**, 1 page et 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YD

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides